

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20220929-D-2022-39-AU Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

Département du Val d'Oise Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 29 septembre 2022 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2022/39

Nombre de Conseillers :

en exercice: 25 16

présents :

votants:

20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT. Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia BOUTOILLE-NOJAC Grégory BENOIT, Brice BRUNET, Laurent FOHRER, Steve IDJAKIREN

Etaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD Philippe BARBIER par André BOURDON Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN Laurence GUERNE par Philippe AUDEBERT

Etaient absents:

Stéphane RICHARD, Nathalie NIOGRET, Jean DECROIX, Céline RICHARD, Bruno MELGIES.

Nombre de Conseillers :

en exercice: 25

présents :

votants:

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET: DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de démission de Madame Samia HAMEL en date du 11 juillet 2022,

Vu l'article L.270 du Code électoral, précisant que le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste Avenir Frettois, le siège reste vacant Considérant la vacance dudit siège, le Conseil Municipal est désormais composé de 25 élus,

Après en avoir délibéré, a L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20220929-D-2022-39-AU Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

PREND ACTE de la démission de Samia HAMEL,

PREND ACTE du fait qu'un second siège du Conseil Municipal reste vacant.

Le nombre de conseillers municipaux étant modifié, le tableau du Conseil Municipal sera rectifié en conséquence

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Philippe AUDEBERT